

Le développement durable l'est-il encore pour longtemps ?

MARDI, 28 JUILLET 2009

Par Michel Trommetter et Jacques Weber

Ce texte est extrait du livre "Biodiversité et changements globaux", publié en janvier 2005 en préparation de la conférence "Biodiversité, science et gouvernance", et reproduit ici avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

Introduction : les enjeux.

Le concept de développement durable tel qu'employé aujourd'hui a été défini il y a 17 ans, par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Cmed), présidée par Madame Gro Harlem Bruntland, qui a donné son nom au rapport de la Commission. La définition est la suivante :

« Un développement qui satisfait les besoins de la génération présente en préservant pour les générations futures la possibilité de satisfaire les leurs. »

Bien que se situant avant le sommet de Rio de Janeiro sur le développement et l'environnement (1992), le rapport Bruntland héritait une réflexion déjà ancienne, issue des conférences de Stockholm (1972) et Cocoyoc (1974), déjà sur l'environnement et le développement. Le présent ouvrage est publié 30 ans, soit une génération, après Cocoyoc, dont la déclaration disait déjà :

« Bien que trente ans se soient écoulés depuis la signature de la Charte des Nations unies, point de départ tendant à établir un nouvel ordre international, l'humanité se trouve aujourd'hui devant un choix critique. L'espoir de donner une vie meilleure à la famille humaine tout entière a été largement déçu (...). Au contraire, il y a plus d'affamés, de malades, de sans-abri et d'analphabètes que lors de la création des Nations unies. »

Cinquante ans - deux générations - après la Charte des Nations unies, il n'est peut-être pas si caricatural de se demander combien de temps durera le développement « durable ».

Dans cette introduction, nous rappellerons les définitions de quelques concepts souvent invoqués de façon conflictuelle ou à contresens, et les grands enjeux économiques liés à la biodiversité et au changement global. Une première partie examinera la répartition des responsabilités dans le changement global ; la seconde partie analysant les inégales capacités des pays à modifier leur structure de développement.



Photo : Philippe Bore

Le changement global désigne l'ensemble des changements induits dans la dynamique de la biosphère par les activités humaines, directement ou non. L'accroissement de la population, avec 9 milliards d'individus attendus en 2040, complique le problème du développement durable. Toutefois, la population peut être autant un atout qu'un obstacle, si la communauté internationale se donne les moyens de la formation, de l'éducation : les pays les plus densément peuplés, Chine, Japon, Inde, Égypte, entre autres, ne sont pas ceux qui connaissent les plus graves problèmes environnementaux (Boissau et al., 1999). Changement climatique, pollution des eaux et des sols, changements d'usage des terres, déforestation, surexploitation des ressources renouvelables, relèvent du changement global, en tant qu'effets directs de l'activité humaine. Les maladies émergentes comme Ebola ou la grippe aviaire et le Sras, les invasions biologiques, l'appauvrissement biologique des océans en sont des effets en retour. En tant que modification de la dynamique de la biosphère, le changement global existe de fort longue date : ce qui est nouveau, à l'échelle des deux derniers siècles, est son amplification et l'accélération de son rythme, à l'image de l'évolution des températures moyennes ou du dioxyde de carbone dans l'atmosphère (Ipcc 2001).

Des réchauffements et refroidissements de l'atmosphère terrestre ont déjà eu lieu dans le passé de la planète, mais jamais avec la rapidité de l'actuel réchauffement.

De même la biosphère a-t-elle connu des crises d'extinction dans le passé, mais jamais en un laps de temps aussi dramatiquement bref. La question qu'il nous faut affronter est de savoir si et comment le monde vivant (dont l'espèce humaine) pourra s'adapter à une évolution aussi rapide de la biosphère. Les rythmes de changement des écosystèmes doivent être confrontés aux temps de réponse des systèmes économiques. Ainsi, chaque fois que la durée nécessaire au retour sur investissement est inférieure à la durée de renouvellement d'un écosystème exploité, celui-ci est en danger : une fois rentabilisé l'investissement, il n'y a pas d'incitation matérielle à entretenir le milieu.

L'attribution de droits de propriété, dans ce cas, sera sans effet sur la gestion de l'écosystème, le seul critère rationnel de l'investisseur étant la rémunération des actionnaires, non la préservation de l'écosystème : le comportement de père de famille du propriétaire soucieux de préserver l'écosystème pour ses enfants est l'un des mythes les plus grossiers de l'idéologie économiste.

Si nous prenons une décision appropriée, comme la mise en oeuvre du protocole de Kyoto, les effets de la décision seront sensibles après plusieurs décennies, pendant lesquelles les rythmes de changement environnemental pourraient encore s'accélérer.

Il n'est plus temps de penser qu'une cause précède et engendre un effet donné.



Photo : Philippe Bore

À l'échelle de la planète, de sa biosphère, les rétroactions sont la règle, et l'effet est lui même cause d'effets en retour.

En d'autres termes, « que doit-on faire » devient « combien de temps nous reste-t-il pour agir ? »

Bien des personnes se pensent elles-mêmes comme extérieures à une évolution dont il serait dès lors possible de se protéger. Las, nous sommes intégrés à la diversité biologique, au système du monde vivant : nous ne mangeons que des produits qui en sont issus, lesquels nous digérons grâce à la diversité microbienne intestinale. L'évolution de la diversité biologique du fait du changement global nous affecte et nous affectera de façon croissante, à travers les maladies émergentes, les invasions biologiques, le bouleversement des faunes et flores.

Le débat sur la prise en compte du principe de précaution dans la Charte de l'Environnement, que le Président de la République souhaite voir « adossée » à la Constitution, illustre l'étendue des incompréhensions. Les industriels n'y ont vu qu'un obstacle à la compétitivité, une lubie de militant écologiste. Des scientifiques éminents, académiciens des sciences, se sont mobilisés contre ce principe supposé empêcher le progrès technique et technologique, notamment médical. Pourtant, 32 ans après Stockholm, 14 ans après Rio, 2 ans après Johannesburg, combien faudra-t-il encore attendre de conférences pour apprendre à décider ?

Le principe de précaution restitue aux politiques la responsabilité d'une décision que ne peut fonder la science en l'état des connaissances. Souvent entendu comme une abstention d'agir, le principe de précaution est, au contraire, un principe et une obligation d'agir : « *En présence d'un risque avéré, on ne saurait s'abriter derrière l'absence de certitude scientifique pour ne pas décider.* »

L'histoire de l'amiante et de ses conséquences sanitaires (Molke et Weil, 2004) illustre de façon dramatique l'importance du principe de précaution : son application dès les années vingt du siècle passé aurait sauvé bien des vies : il a fallu attendre, hélas, une certitude absolue pour que l'amiante soit prohibée. Aux États Unis, c'est l'Académie des Sciences qui répond au Président Bush, à propos du changement climatique, que l'ignorance de son amplitude n'empêche pas que son occurrence puisse être considérée comme établie, en termes de probabilités (Henry et Henry, 2003). La multiplication des sources d'incertitude en matière de biodiversité dans un contexte de changement global rend peu probable d'atteindre jamais une certitude scientifique de l'ordre de celle atteinte en sciences physiques. L'évolution économique est elle aussi objet d'incertitude accrue par les effets présents et à venir de ce changement global. L'incertitude est la justification

première du principe de précaution, pour contraindre à la décision, non à l'inaction (Godard, 1997 ; Kourilsky et Viney, 2000).

Les économistes distinguent le risque de l'incertitude. Ils parlent de « risque » lorsqu'il est possible de calculer la probabilité d'apparition d'un événement. Ainsi, il est possible de calculer la probabilité d'un accident lorsqu'on utilise son automobile, ou encore de gagner au loto. Ils parlent d'incertitude lorsque l'apparition d'événements n'est pas probabilisable. On peut considérer un événement ayant une probabilité connue d'apparition comme un événement qui relève de la certitude scientifique : c'est pourquoi le risque est assurable.

Par contre, les assurances ne couvrent pas l'incertain. Le réflexe classique du décideur, face à l'incertain, est de dire : « *Je n'en sais pas assez pour engager des dépenses qui s'avèreraient inutiles si l'événement ne se produit pas.* » Le principe de précaution, qui fait obligation d'agir, a été élaboré contre ce réflexe d'inaction.

Mais certains décideurs répondent : « *Et s'il ne se passe rien ? Et si les conséquences de ma décision (le remède) étaient pires que le mal ?* » Ce problème renvoie à ce que les économistes appellent l'irréversibilité : « *On entend par irréversibilité le fait qu'une décision présente limite les possibilités de choix futures* » (Boyer et al., 1991).

Pour faire face à l'incertitude, il est proposé de concevoir des stratégies dites « sans regrets », qui permettraient d'affronter les événements annoncés (par exemple le réchauffement) mais qui s'avèreraient positives, même si l'événement ne se réalise pas.

Ainsi, une meilleure maîtrise des coûts énergétiques, si elle est intéressante au regard de l'effet de serre, l'est également pour la compétitivité. Approfondie, cette démarche a conduit à envisager des trajectoires de « croissance durable », en choisissant systématiquement, parmi les options possibles, celles qui sont à la fois bonnes pour l'économie et pour l'environnement.

Concernant le changement global et l'une de ses plus importantes composantes, la biodiversité, le recours à des modes de gestion économique est souvent invoqué par les écologues, les associations et les organisations internationales. Hélas, la gestion économique de la biodiversité n'est pas évidente du tout, pour des raisons que Godard (2004), exprime ainsi :

« La biodiversité ne paraît pas pouvoir techniquement entrer dans la catégorie économique ou juridique du bien, au-delà de la valeur positive attachée à cette notion. La qualification de la biodiversité comme un bien serait également hasardeuse au regard du rapport de maîtrise. La biodiversité est engagée dans une évolution multiforme sur laquelle l'homme n'exerce aucune maîtrise, mais une influence collective importante. Les agents humains constatent cette évolution, bien imparfaitement, la déplorent souvent, mais n'en ont pas le contrôle. »



Photo : Philippe Bore

Tout au plus pourraient-ils réguler les actions à la source des atteintes les plus manifestes, même si on peut penser que ce ne sont pas les plus déterminantes. À ces deux titres, la biodiversité apparaît davantage comme une condition favorable et, à certains niveaux d'organisation, nécessaire à l'existence ou à la production de différents biens simples et composites, que comme un bien per se.

(...)

Propriété émergente du fonctionnement et de l'évolution de systèmes vivants, la biodiversité se présente comme une variable d'influence de la productivité des activités humaines et parfois, lorsqu'elle est délimitée et encapsulée, comme une ressource. Ce rôle de ressource productive ne peut pas faire tenir à lui seul une problématique de régulation des activités humaines en fonction de leur incidence sur la biodiversité. Pour raccorder cette problématique à l'économie des hommes, il faut prendre appui sur les mille cheminements locaux, pratiques et culturels, par lesquels des hommes portent intérêt à des aspects et à des segments de la problématique d'ensemble. » (Godard, 2004)

Revenons au développement durable, dont la définition implique que les choix présents prennent en compte les besoins des générations futures, dont nous ignorons pour l'essentiel ce qu'ils seront : comment les personnes vivant au début du xxe siècle auraient-elles pu imaginer ce que serait le monde un siècle après ? L'incertitude même quant aux besoins des générations futures nous fait obligation de retenir les possibilités de choix qui minimisent l'irréversibilité, c'est-à-dire qui laissent ouvertes un maximum de possibilités futures de choix, à coût social supportable.

Le développement durable, en situation d'incertitude, impose d'une part de minimiser les irréversibilités et d'autre part, d'agir même en l'absence de certitude scientifique, c'est-à-dire en application du principe de précaution.

Muni de ces quelques définitions, nous pouvons affronter les principaux enjeux des relations entre biodiversité et changement global.

Pour lire la suite de l'article, cliquez sur l'icône ci dessous pour télécharger le document.



Texte intégral
(pdf : 220 Ko)

Voir aussi la [source de l'article](#)

A propos des auteurs :

Michel Trommetter est chargé de recherches à l'INRA. Ses recherches portent sur les questions de l'accès dans la gestion de la biodiversité et plus particulièrement sur la mise en oeuvre d'une propriété intellectuelle dans les biotechnologies. Il est également chercheur associé à l'Ecole polytechnique et chercheur associé à l'IDDRI (Institut du développement Durable et des Relations Internationales). Par ailleurs, Michel Trommetter est membre de la commission scientifique de l'IFB (Institut Français de la Biodiversité).

Jacques Weber est économiste et anthropologue. Chercheur à l'ORSTOM (aujourd'hui IRD) de 1971 à 1983, directeur de département d'économie à l'IFREMER de 1983 à 1992, responsable d'Unité de recherche sur la gestion des ressources et de l'environnement au CIRAD à partir de 1993, il a mené et dirigé des recherches dans de nombreux pays tropicaux et en Europe. Il dirige actuellement l'Institut Français de la Biodiversité. Il est membre de plusieurs comités scientifiques nationaux et internationaux, et vice président du comité français du programme "L'Homme et la Biosphère" de l'UNESCO. Son domaine d'intérêt principal est relatif aux interactions entre dynamique sociale et dynamique naturelle, dans le domaine de la biodiversité et des ressources renouvelables. Il est l'auteur de 80 publications et revues, ouvrages collectifs et communication à congrès, et de nombreux rapports de recherche et de consultance.